

**INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES**
Série des Documents de Travail
de la
DIRECTION DES STATISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIALES
Département des prix à la consommation,
des ressources et des conditions de vie des ménages

N° F0203

*Indicateurs avancés de pauvreté à partir des
enquêtes permanentes sur les conditions de vie*

**B. Seys, J.-M. Hourriez
J.-P. Hays, S. Dumartin**

Ces documents de travail ne reflètent pas la position de l'INSEE et n'engagent que leurs auteurs.
Working papers do not reflect the position of INSEE but only their authors views.

Indicateurs avancés de pauvreté à partir des enquêtes permanentes sur les conditions de vie (PCV)

Résumé

Le taux de pauvreté monétaire est estimé de manière fiable par l'enquête Revenu fiscaux qui rapproche l'enquête sur l'emploi et les déclarations de revenus au fisc. Les résultats de cette source s'obtenant avec de longs délais, on envisage d'étudier des indicateurs avancés issus des enquêtes permanentes sur les conditions de vie, disponibles dans des délais plus rapides.

Deux directions sont proposées. Dans la première, on évalue un revenu à partir d'une déclaration approximative des enquêtés dans une grille en quatorze tranches et on en déduit un taux de pauvreté monétaire. Dans la deuxième, on approche la pauvreté par un score de difficultés de conditions de vie, démarche plus adaptée à l'objet des enquêtes.

Mots clés

Pauvreté, inégalité, conditions de vie

Abstract

The monetary poverty rate is reliably estimated by the Fiscal Income Survey which is a merging of the Labor Force Survey and the statements of income to the tax administration. As the results of this survey need a long period, we envisage to examine advanced indicators from the Continuous Standards Living Survey whose results are obtained in a shorter period.

Two ways are proposed. First, an income is simulated from an approximate answer of surveyed people in a scale which contains fourteen positions ; a poverty rate is deduced from these simulated incomes. Second, poverty is approached by a score of living conditions difficulties ; this second way is more conform to the subject of the survey.

Keywords

Poverty, inequality, living conditions

Synthèse

Le taux de pauvreté est un indicateur sensible de l'information statistique sociale. Or ce taux de pauvreté dépend très fortement des concepts utilisés pour le définir et des instruments statistiques mis en œuvre pour le mesurer.

Le taux de pauvreté étant calculé à partir de sources statistiques portant sur le revenu des ménages, sa publication subit les délais propres à ces sources : il est estimé de manière correcte par l'enquête Revenus fiscaux avec un délai d'environ trois ans.

L'importance du taux de pauvreté en tant qu'indicateur social et le long délai pour obtenir et apurer les sources statistiques qui permettent de le calculer correctement conduisent à exploiter des sources statistiques plus rapides mais moins fiables qui pourraient en donner une évaluation avancée.

Des travaux ont déjà été menés à partir des enquêtes Permanentes sur les Conditions de Vie (PCV) dans deux directions. D'une part user d'une méthodologie délicate en estimant un montant de revenu à partir d'une déclaration approximative de revenu dans une grille à quatorze positions et en déduire un taux de pauvreté monétaire. D'autre part utiliser ces enquêtes dans leur usage propre et passer par le biais des conditions de vie pour évaluer, non pas directement un taux de pauvreté, mais l'évolution des difficultés de condition de vie.

Ces travaux ont été publiés dans le n° 47 de la collection *Synthèses* (mars 2001) ; le but de cette note de travail est d'en actualiser les résultats, maintenant que viennent d'être disponibles les résultats de l'enquête PCV d'octobre 2001.

Reprenons brièvement chacun de ces points.

La définition du taux de pauvreté : absolue ou relative ?

La pauvreté a de multiples dimensions mais l'aspect retenu habituellement est la pauvreté monétaire : la faiblesse du revenu. Le taux de pauvreté est alors défini comme la proportion des ménages dont le niveau de vie est inférieur à un montant appelé **seuil de pauvreté**.

Il y a deux types de définitions de ce seuil de pauvreté qui donnent des images très différentes de l'évolution de la pauvreté. Le seuil de pauvreté peut être défini de manière **absolue** ou **relative**. En France, comme dans tous les pays d'Europe, le seuil de pauvreté est défini de manière relative.

Un seuil de pauvreté **absolu** est déterminé par rapport à la satisfaction de certains besoins. Son montant est réévalué en fonction de la hausse des prix.

Un seuil de pauvreté **relatif** est déterminé par rapport au niveau de vie de l'ensemble de la population (en France, on retient habituellement 50 % du niveau de vie médian). Son montant augmente donc comme le niveau de vie médian de la population.

La différence entre ces deux définitions, seuil absolu ou seuil relatif, est considérable dans l'analyse de l'évolution de la pauvreté. Cela se voit dans le cas où le niveau de vie de l'ensemble des ménages (pauvres, moyens et riches) augmente dans les mêmes proportions : avec un seuil absolu, le taux de pauvreté diminue alors qu'avec un seuil relatif, il reste constant. Avec un seuil de pauvreté relatif, il faut donc que le niveau de vie des ménages pauvres augmente plus vite que celui de l'ensemble de la population pour que le taux de pauvreté diminue.

Mesurer le taux de pauvreté : l'enquête revenus fiscaux

Calculer un taux de pauvreté pour en suivre l'évolution d'une année sur l'autre nécessite d'avoir une source statistique très fiable sur les revenus. En France, la source jugée la plus fiable est l'enquête Revenus fiscaux. Cette source est issue d'un rapprochement entre l'enquête Emploi et les déclarations de revenus à l'administration fiscale (ce rapprochement à des fins statistiques est autorisé par la CNIL ; le fichier qui en résulte est couvert par le secret statistique). Cette source a plusieurs avantages. D'une part les déclarations de revenus au fisc sont de meilleure qualité que les

réponses aux enquêtes statistiques sur ce sujet ; rappelons que si la moitié seulement des foyers fiscaux sont imposables, 97% d'entre eux rédigent une déclaration de revenus, ne serait-ce que pour bénéficier d'un certificat de non imposition. D'autre part, la richesse d'information de l'enquête sur l'emploi (composition du ménage, situation socio-professionnelle) permet de calculer précisément les montants des allocations non imposables, enfin, la taille de l'échantillon (50 000 ménages en 1997) permet une grande finesse d'analyse et une estimation fiable des évolutions. Selon cette enquête, le taux de pauvreté relatif avec un seuil de 50% du niveau de vie médian était de 7,0% en 1997, il est globalement stable depuis 1984.

Malheureusement, cette source souffre de délais importants. Pour bénéficier d'une source fiscale de qualité, il faut attendre que l'administration fiscale ait effectué les vérifications et corrections éventuelles de sorte que le fichier relatif aux revenus d'une année N (que l'administration fiscale recueille au printemps N+1) n'est disponible pour la statistique qu'à l'été N+2. Compte tenu des traitements statistiques pour passer des revenus déclarés aux revenus totaux, les statistiques ne peuvent être diffusées qu'au premier semestre de l'année N+3.

Des indicateurs avancés de pauvreté monétaire à partir des enquêtes PCV ?

Pour pallier l'inconvénient de la longueur du délai de publication des taux de pauvreté issus des enquêtes Revenus fiscaux, des travaux ont été entrepris à partir des enquêtes PCV.

Ces enquêtes visent exclusivement à mesurer des indicateurs de conditions de vie dans des domaines très variés (qualité de l'habitat, environnement, santé, logement, consommation, conditions de travail, contacts sociaux, etc.). Les enquêtes PCV sont fréquentes et rapidement disponibles : elles fournissent un point tous les quatre mois (janvier, mai et octobre) dans un délai de quatre mois après la collecte. Cependant, cette source est moins précise que la source fiscale, d'une part parce que l'échantillon est beaucoup plus restreint (5 400 ménages), d'autre part en raison du caractère sommaire du recueil du revenu.

Le revenu recueilli dans les enquêtes PCV sert à répartir les ménages enquêtés en quatre ou cinq classes afin d'analyser les conditions de vie selon ce critère comme on les analyse aussi selon le niveau d'études ou la catégorie socioprofessionnelle. Ces enquêtes n'ont donc pas pour objectif de mesurer l'évolution du revenu. Pour faciliter la collecte des informations, les enquêteurs demandent simplement aux ménages enquêtés de se situer dans une grille de quatorze tranches de revenu au lieu d'en déclarer le montant. En outre, les revenus ainsi recueillis sont sous-estimés et les taux de pauvreté surestimés en niveau (entre 10 et 11%, contre 7% dans les enquêtes Revenus fiscaux). Toutefois, ces biais ne devraient pas, en eux-mêmes, affecter les évolutions mesurées. Ainsi la série des enquêtes PCV pourrait donner des indications provisoires, en attendant la disponibilité des enquêtes « Revenus fiscaux ».

Comme on le lira dans le premier dossier, l'estimation du revenu et du taux de pauvreté est très délicate dans les enquêtes PCV. Entre 1996 et 2000, ce taux de pauvreté était globalement stable, il oscillait autour d'une moyenne de 10,7% dans les limites de l'intervalle de confiance à 95%. En 2001 pour la première fois, en mai et en octobre, on observe un niveau tel qu'on puisse envisager une baisse du taux de pauvreté (environ un point de pourcentage par rapport au niveau du taux dans les enquêtes PCV). Signalons toutefois que cette diminution est à la limite des seuils de significativité habituellement retenus et que seuls les résultats de l'enquête Revenus fiscaux relative à l'année 2001 pourront confirmer cette tendance.

Les difficultés de conditions de vie

Un autre usage des enquêtes PCV pour suivre l'évolution de la pauvreté est beaucoup plus conforme à leur vocation : le deuxième dossier approche la pauvreté par les difficultés de conditions de vie.

Vingt-sept indicateurs de conditions de vie issus des enquêtes PCV de mai ont été sélectionnés parce qu'ils étaient fortement corrélés avec le niveau de vie (*Insee résultats société* n° 2, janvier 2002). Ils ont trait aux contraintes budgétaires, aux retards de paiement, aux restrictions de consommation et aux difficultés de logement. Certains indicateurs témoignent de difficultés relativement répandues qui touchent plus du quart de la population comme n'avoir aucune épargne ou ne pas pouvoir se payer une semaine de vacances par an ; d'autres sont le signe de difficultés plus aiguës et concernent moins de 5% de la population comme l'absence d'eau chaude dans le logement ou le fait de devoir passer une journée sans un repas complet par manque d'argent.

Un indicateur synthétique de difficultés consiste à cumuler pour chaque ménage, le nombre de difficultés sur les vingt-sept retenues. La proportion de ménages subissant huit difficultés ou plus est du même ordre de grandeur que le taux de pauvreté monétaire dans ces enquêtes PCV : on peut la considérer comme un « taux de pauvreté de conditions de vie ». Ce taux de pauvreté de conditions de vie a diminué, de manière significative, de 13,1% en mai 1997 à 11,6% en mai 2001.

Éléments sur des indicateurs avancés d'évolution de la pauvreté monétaire à partir des enquêtes permanentes sur les conditions de vie

(J.M. Hourriez, J.P. Hays, B. Seys, 28 février 2002)

La meilleure source nationale pour étudier l'évolution des revenus, des inégalités monétaires et des taux de pauvreté est l'enquête « Revenus fiscaux » (pour une description détaillée de l'enquête Revenus fiscaux, voir *Synthèses n° 47*, mars 2001). La dernière enquête disponible est relative aux revenus de l'année 1997. Selon cette enquête, le taux de pauvreté relatif avec un seuil de 50% du niveau de vie médian était de 7,0% en 1997 (Insee-Première n°761, mars 2001). Il est globalement stable depuis 1984, mais il a augmenté pour les salariés et chômeurs (surtout entre 1990 et 1997) tandis qu'il a diminué pour les retraités.

Pour disposer de chiffres plus récents, il faut s'interroger sur l'utilisation des enquêtes permanentes sur les conditions de vie (PCV). Les enquêtes PCV sont rapidement disponibles et fournissent un point tous les quatre mois (janvier, mai et octobre) dans un délai de quatre mois après la collecte. Mais cette source est moins précise que la source fiscale, d'une part parce que l'échantillon est plus restreint (5 400 ménages au lieu de 50 000 ménages dans l'enquête Revenus fiscaux en 1997), d'autre part parce que les ménages se situent dans une tranche de revenus au lieu de déclarer le montant de leur revenu. En outre les revenus déclarés sont sous-estimés et les taux de pauvreté surestimés en niveau (entre 10% et 11% pour l'ensemble de la population, contre 7% dans les enquêtes Revenus fiscaux). Toutefois, cette sous-estimation ne devrait pas affecter les évolutions mesurées. Ainsi la série des enquêtes PCV pourrait donner des indications provisoires, en attendant la disponibilité des enquêtes « Revenus fiscaux » désormais annuelles.

A ce jour ont été publiés les taux de pauvreté issus de la série des enquêtes PCV réalisées de janvier 1996 à mai 2000 (*Synthèses n° 47*, mars 2001). Cette série ne décelait pas la moindre évolution significative du taux de pauvreté sur cette période. Tout au plus décelait-on une diminution presque significative du taux de pauvreté des retraités.

Définitions et méthode

Avant d'examiner les résultats des enquêtes PCV sur l'évolution des taux de pauvreté et des inégalités en général, il convient de préciser quelques définitions et quelques points de méthode afin d'éviter toute confusion dans la lecture des résultats.

Taux de pauvreté

Le taux de pauvreté est la proportion des ménages dont le niveau de vie est inférieur à un montant appelé *seuil de pauvreté*.

Seuil de pauvreté

Le seuil de pauvreté peut être déterminé de manière **absolue** ou **relative**. En France, comme dans tous les pays d'Europe, le seuil de pauvreté est défini de manière relative.

Un seuil de pauvreté **absolu** est déterminé par rapport à la satisfaction de certains besoins. Son montant est réévalué en fonction de la hausse des prix.

Un seuil de pauvreté **relatif** est déterminé par rapport au niveau de vie de l'ensemble de la population. En France, on retient habituellement 50 % du niveau de vie médian¹. D'autres organismes retiennent plusieurs seuils : 40 %, 50 % et 60 %. Les montants des seuils de pauvreté relatifs augmentent donc comme le niveau de vie médian de la population.

La différence entre ces deux définitions, seuil absolu ou seuil relatif, est considérable dans l'analyse de l'évolution de la pauvreté. Cela se voit dans le cas où le niveau de vie de l'ensemble des ménages augmente dans les mêmes proportions.

¹ Le niveau de vie médian est celui qui sépare les ménages en deux parties égales ; la moitié a un niveau de vie plus élevé, l'autre moitié, un niveau de vie plus bas.

Dans cette situation, le taux de pauvreté absolu diminue ; en effet, certains ménages franchissent le seuil de pauvreté qui n'augmente que comme la hausse des prix et donc moins vite que la hausse générale du niveau de vie.

En revanche, le taux de pauvreté relatif reste constant ; en effet, le seuil de pauvreté, fixé dans un rapport constant au revenu médian évolue comme le niveau de vie général et la proportion de ménages pauvres reste la même. Avec un seuil de pauvreté relatif, il faut donc que le niveau de vie des ménages pauvres augmente plus vite que celui de l'ensemble de la population pour que le taux de pauvreté diminue.

Niveau de vie

Pour déterminer le niveau de vie de ménages de compositions différentes, on utilise la notion *d'unité de consommation*. L'échelle *d'équivalence* entre les ménages utilisée dans cette note est l'échelle OCDE modifiée. Le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de 14 ans et plus comptent pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans comptent pour 0,3. Ainsi, un couple vaut 1,5 unité de consommation et une famille avec deux jeunes enfant vaut 2,1 unités de consommation.

Le niveau de vie est obtenu en divisant le revenu par le nombre d'unités de consommation du ménage.

Le revenu dans les enquêtes PCV

Dans les enquêtes permanentes sur les conditions de vie (PCV), le ménage enquêté doit fournir son revenu annuel en tranches, après avoir indiqué sommairement les différents types de revenus qu'il perçoit. La question est formulée de la manière suivante : "*En tenant compte de tous les différents types de revenu [mentionnés précédemment], indiquez dans quelle tranche se situe le montant total des ressources perçues par tous les membres de votre ménage sur les 12 derniers mois (on tiendra compte uniquement du revenu net de cotisations sociales et de CSG)?*". quatorze tranches de revenus sont proposées (plus une tranche « ne sait pas »).

Or les indicateurs d'inégalités de niveau de vie auxquels on s'intéresse (Gini, Theil, taux de pauvreté) sont adaptés à des montants de revenu. Une première étape du travail consiste donc à simuler des montants de revenu à partir des revenus en tranches, à l'aide de la méthode des résidus simulés. Les variables explicatives prises en compte sont l'âge, le sexe, la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence et du conjoint, le type de ménage, le diplôme, l'occupation et le statut de la personne de référence et du conjoint. Le résidu simulé est tiré de façon que le revenu obtenu appartienne à la tranche de revenus déclarée par le ménage.

La méthode des résidus simulés étant fondée sur l'utilisation de résidus aléatoires, plusieurs mises en œuvre successives de cette méthode sur les mêmes données initiales (revenus en tranches déclarés) conduisent à des montants différents des revenus et donc des indicateurs d'inégalité. C'est pourquoi la méthode a été mise en œuvre 40 fois sur chaque enquête, ce qui fournit 40 estimations de chaque indicateur d'inégalité. Les indicateurs figurant dans les graphiques correspondent à la moyenne de ces 40 estimations.

Par ailleurs, pour le calcul des intervalles de confiance figurant dans les graphiques (il s'agit d'intervalles de confiance à 95 %), le fait que les revenus soient simulés est à prendre en compte dans le calcul de la variance de l'estimateur moyen. Cette variance contient en effet deux termes, le premier lié à l'aléa d'échantillonnage, le second lié à l'aléa de la méthode des résidus simulés. Ces deux aléas étant supposés indépendants, la variance s'obtient simplement comme la somme de la moyenne des 40 variances de l'indicateur (obtenues pour chaque itération en utilisant la formule théorique de précision de l'indicateur) et de la variance de la moyenne des 40 indicateurs obtenus (obtenue en calculant la variance empirique des 40 valeurs obtenues). Le premier terme de cette somme représente la variance de l'indicateur conditionnellement aux revenus simulés (variance qui résulte de l'échantillonnage), et le second terme la variance liée au processus de simulation des revenus. En pratique, le second terme apparaît faible par rapport au premier.

Pour le premier terme, les variances des indices de Gini et de Theil sont calculées à l'aide des formules théoriques "exactes", tenant compte du plans de sondage, par une méthode de linéarisation (Cf. les contributions de Accardo J. et M. Fall et de Deville J.-C. dans les actes des journées de méthodologie statistique des 11 et 12 décembre 1996, Insee Méthodes n°69-70-71). En revanche, le calcul de la précision des taux de pauvreté est encore imparfait : il considère le seuil de pauvreté comme exogène (la précision est donc calculée comme celle d'une variable indicatrice décrivant un phénomène de probabilité p , soit $p*(1-p)/n$ pour n observations). Grâce à la participation de l'Unité de

Méthodologie Statistique de l'Insee, un calcul correct des précisions des taux de pauvreté pourra être présenté à l'avenir.

Ces calculs de variance permettent par ailleurs d'estimer la précision des indicateurs en niveau pour chaque enquête, mais ils ne permettent pas de tester directement la significativité des évolutions. Ainsi, ils permettent de dire que le taux de pauvreté sur l'ensemble de la population en octobre 2001, qui est de 9,7% en moyenne sur 40 itérations, a une probabilité de 95% d'être compris entre 8,7% et 10,6%. Ils ne permettent pas de dire si ce taux est significativement différent du taux de pauvreté de mai 2001. Toutefois, les échantillons des enquêtes de mai et d'octobre étant disjoints, il est facile de calculer la variance de la différence entre les indicateurs d'inégalités calculés pour ces deux dates : c'est simplement la somme des variances à chacune de ces dates. En revanche, pour tester la significativité des évolutions de l'enquête de janvier n+1 par rapport à de janvier n (ou bien de mai à mai, ou d'octobre à octobre), on peut tirer profit du fait qu'une partie de l'échantillon est commun aux deux années.

On peut aussi reconstituer des données en moyenne annuelle en empilant les données des trois enquêtes successives (dont les échantillons sont indépendants). Raisonner en moyenne annuelle permet d'accroître la précision et de s'affranchir de la saisonnalité.

Enfin, signalons que seuls les ménages dont la personne de référence n'est ni étudiant, ni militaire du contingent sont conservés, ce qui revient à exclure environ 2 % des ménages chaque année.

Evolution du taux de pauvreté d'après les enquêtes permanentes sur les conditions de vie

Nous disposons maintenant (depuis le début février 2002) des résultats de l'enquête PCV d'octobre 2001 ; nous sommes donc en mesure de donner des indications sur l'évolution du taux de pauvreté à partir de l'ensemble des enquêtes réalisées sur les années 1996 à 2001.

Les graphiques 1 à 3 détaillent les évolutions des taux de pauvreté relatifs avec des seuils fixés à 50%, 40%, et 60% du niveau de vie médian. Pour chaque enquête, l'intervalle de confiance au seuil usuel de 95% de l'estimation du taux de pauvreté est de + ou - 1%. Cet intervalle est représenté sur les graphiques.

Dans un premier temps, on peut comparer l'évolution du taux de pauvreté des enquêtes relatives à un même mois ; en effet, l'échantillon des enquêtes PCV est renouvelé par moitié entre les enquêtes qui correspondent à un même mois d'une année sur l'autre alors que les échantillon d'enquêtes de mois différents sont indépendants. L'évolution entre deux enquêtes relatives à un même mois est donc plus précise.

Les trois enquêtes réalisées en 2001 mettent en évidence une baisse de la pauvreté (tableau 1) ; cependant, cette évolution n'est pas significative au seuil de 5%, c'est à dire que l'intervalle de confiance à 95% englobe à chaque fois la valeur 0. En rassemblant les résultats des trois enquêtes, on obtient une baisse de 0,9 point de pourcentage qui est tout juste significative.

Tableau 1 : Evolution du taux de pauvreté entre 2000 et 2001

Seuil de pauvreté = 50% du niveau de vie médian

Enquête	2000	2001	Différence 2001 - 2000	Intervalle de confiance à 95% de la différence
Janvier	10,5%	10,0%	- 0,5%	[- 1,7% , + 0,7%]
Mai	10,4%	9,3%	- 1,1%	[- 2,3% , + 0,1%]
Octobre	10,8%	9,7%	- 1,1%	[- 2,3% , + 0,1%]
Moyenne des trois enquêtes	10,6%	9,7%	- 0,9%	[- 1,6% , - 0,2%]

Source : enquêtes PCV de 2000 et 2001.

Champ : ménages ordinaires, non compris ménages dont la personne de référence est étudiante.

Les évolutions qui précèdent sont réalisées avec un seuil de pauvreté de 50% du niveau de vie médian. Avec d'autres seuils de pauvreté (40% ou 60% du niveau de vie médian), les résultats sont analogues (tableau 2).

Tableau 2 : Evolution du taux de pauvreté entre 2000 et 2001 avec différents seuils de pauvreté

Seuil de pauvreté en % du niveau de vie médian	2000	2001	Différence 2001 - 2000	Intervalle de confiance à 95% de la différence
40%	5,4%	4,7%	- 0,7	[- 1,4% , 0,0%]
50%	10,6%	9,7%	- 0,9%	[- 1,6% , - 0,2%]
60%	17,5%	16,5%	- 1,0%	[-1,7% , - 0,3%]

Moyenne des trois enquêtes de janvier, mai et octobre.

Source : enquêtes PCV de 2000 et 2001.

Champ : ménages ordinaires, non compris ménages dont la personne de référence est étudiante.

Pour analyser l'évolution de l'année 2001, on peut aussi s'appuyer sur la grande stabilité du taux de pauvreté entre janvier 1996 et octobre 2001. Entre ces deux dates, le taux de pauvreté moyen (50% du niveau de vie médian) se situe à 10,7%. Cette moyenne sur 5 ans, mesurée sur quinze enquêtes, est beaucoup plus précise : l'intervalle de confiance à 95 % est de + ou – 0,2%. Par rapport à cette moyenne quinquennale, la baisse de la pauvreté est donc significative si l'intervalle de confiance se situe entièrement sous la barre des 10,5%. C'est bien le cas pour l'enquête de mai 2001 (intervalle [8,4 ; 10,2]), tout juste vrai pour l'enquête d'octobre [8,7 ; 10,5], mais pas pour l'enquête de janvier [9,1 ; 10,9].

Gain en pouvoir d'achat du seuil de pauvreté

Rappelons que dans cette étude, le taux de pauvreté est mesuré par rapport à un seuil relatif. Dans un contexte où le niveau de vie médian des ménages progresse avec le retour de la croissance, une stabilité du taux de pauvreté signifie que le niveau de vie des ménages pauvres progresse autant que celui du ménage médian ; une baisse signifie qu'il progresse plus vite.

Selon les enquêtes PCV, le seuil de pauvreté (50% du niveau de vie médian) serait ainsi passé de 3060 à 3530 francs courants par unité de consommation et par mois entre 1996 et 2001² (graphique 4). Déduction faite de la hausse des prix, le pouvoir d'achat du seuil de pauvreté aurait progressé de 1,7% par an (en francs constants) sur l'ensemble de la période 1996-2001.

Inertie des indicateurs d'inégalité

Les enquêtes PCV permettent également d'examiner les évolutions récentes des inégalités de niveau de vie, à travers deux indicateurs classiques, les indices de Gini et de Theil. Par le passé, les enquêtes de conjoncture auprès des ménages réalisées de 1977 à 1994 avaient mis en évidence des variations sensibles des indices de Gini et de Theil, à savoir une diminution des inégalités jusqu'en 1983, puis une légère hausse entre la fin des années quatre-vingt et 1994. Mais les intervalles de confiance ne permettaient pas d'exclure totalement l'hypothèse d'une constance de ces indicateurs sur la période 1984-1994, tandis que l'écart entre 1977 et 1983 était significatif. Ceci montre que cette source ne peut déceler que des variations importantes des inégalités, comme la baisse des inégalités antérieure au milieu des années quatre-vingt.

Sur la période 1996-2001, on n'observe aucune évolution significative des indicateurs d'inégalité sur l'ensemble de la population (graphiques 5 et 6). La légère tendance à la baisse qui se dessine sur les

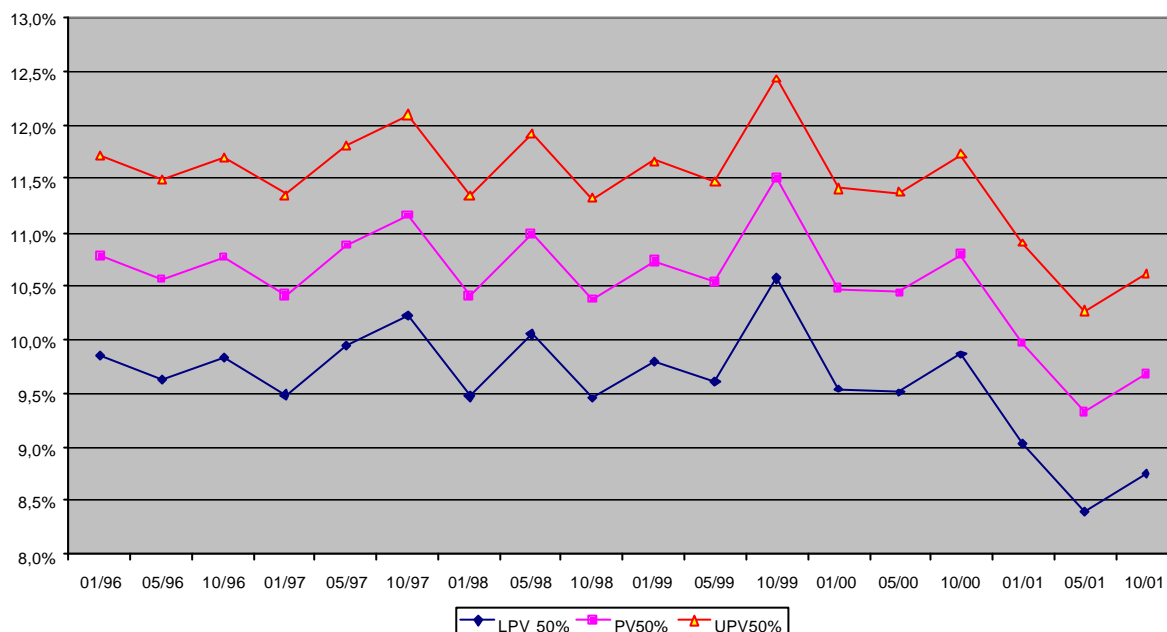
² Dans les enquêtes PCV, le seuil de pauvreté, comme l'ensemble des revenus, est sous-estimé ; d'après l'enquête Revenus fiscaux, plus fiable, le seuil de pauvreté (50% du revenu médian) était de 3479 francs par mois et par unité de consommation en 1996.

moyennes mobiles annuelles provient des retraités, tandis que l'indice en moyenne annuelle est rigoureusement stable au sein des actifs.

ANNEXE
Graphiques

Graphique 1

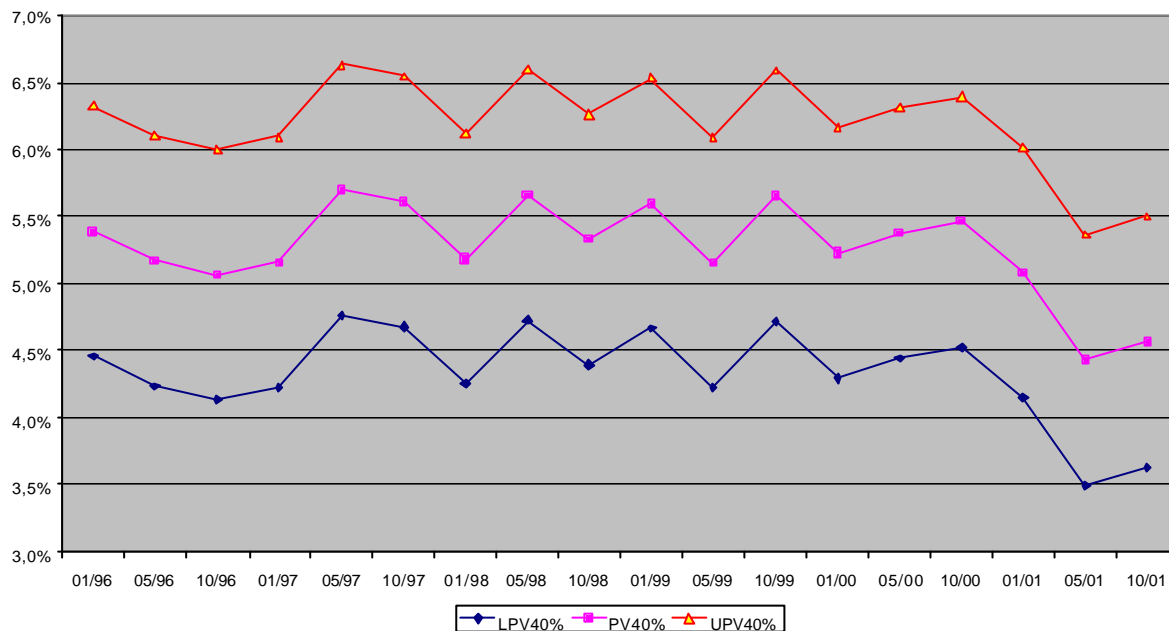
Taux de Pauvreté : seuil à 50% de la médiane



Courbe du milieu : taux de pauvreté ; courbes extrêmes : intervalle de confiance à 95%
Champ : Ménages ordinaires hors ménages dont la personne de référence est étudiant ou militaire du contingent.
Source : enquêtes permanentes sur les conditions de vie de janvier 1996 à octobre 2001.

Graphique 2

Taux de Pauvreté : seuil à 40% de la médiane

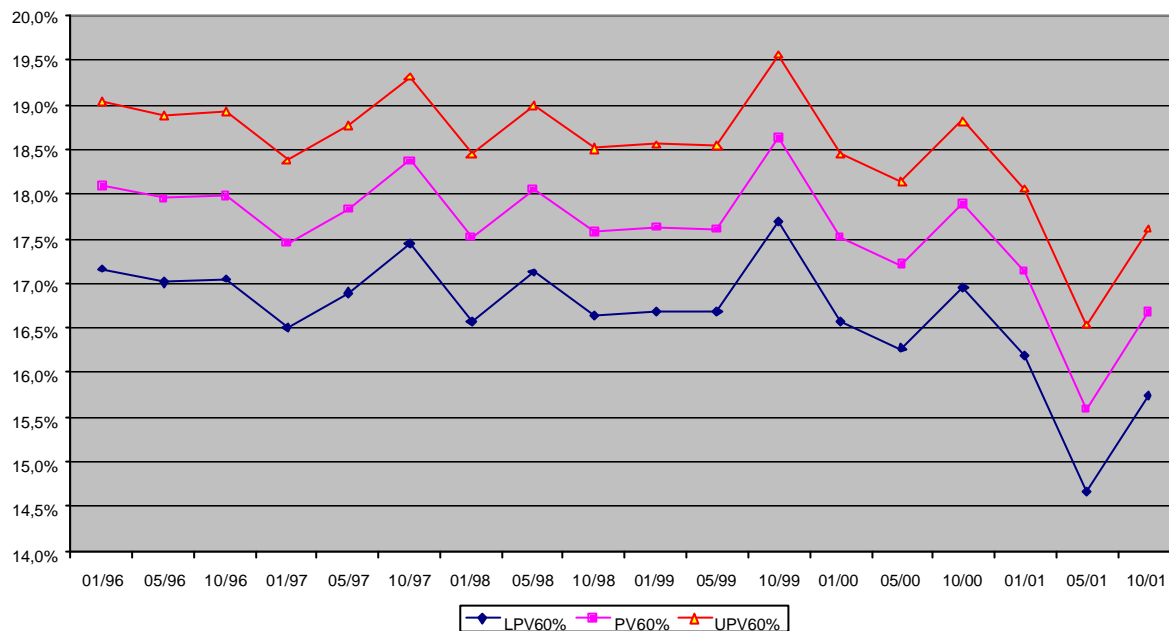


Courbe du milieu : taux de pauvreté ; courbes extrêmes : intervalle de confiance à 95%
Champ : Ménages ordinaires hors ménages dont la personne de référence est étudiant ou militaire du contingent.

Source : enquêtes permanentes sur les conditions de vie de janvier 1996 à octobre 2001.

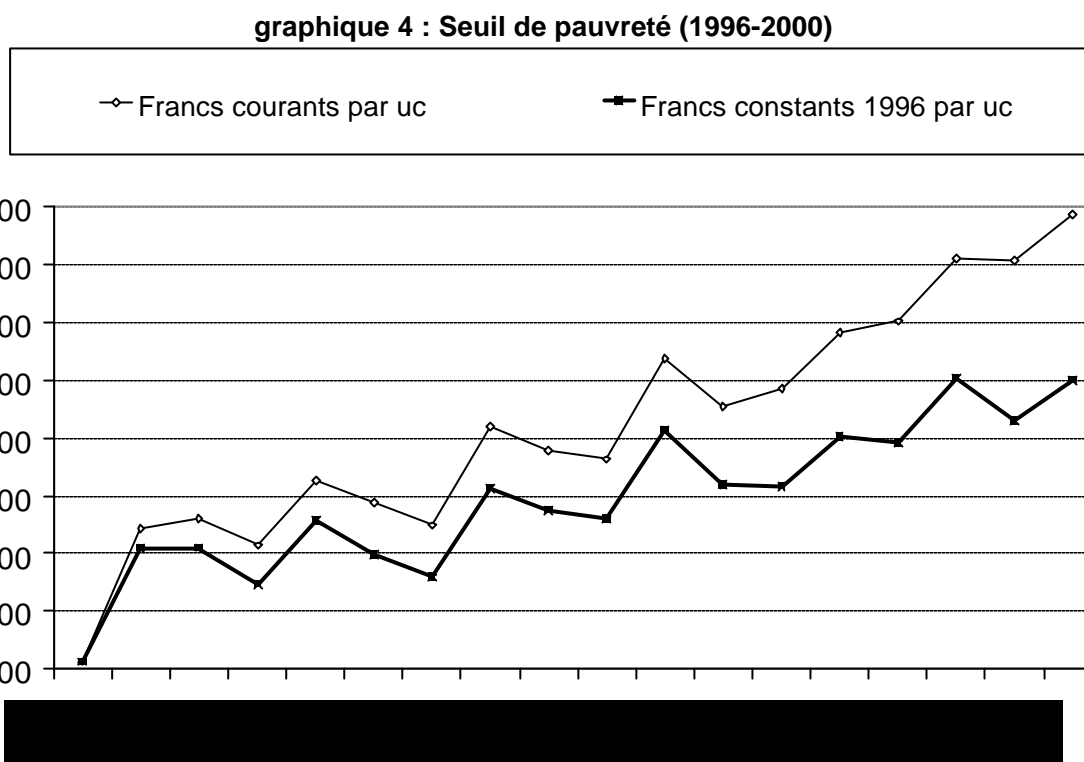
Graphique 3

Taux de Pauvreté : seuil à 60% de la médiane



Courbe du milieu : taux de pauvreté ; courbes extrêmes : intervalle de confiance à 95%
Champ : Ménages ordinaires hors ménages dont la personne de référence est étudiant ou militaire du contingent.
Source : enquêtes permanentes sur les conditions de vie de janvier 1996 à octobre 2001.

Graphique 4



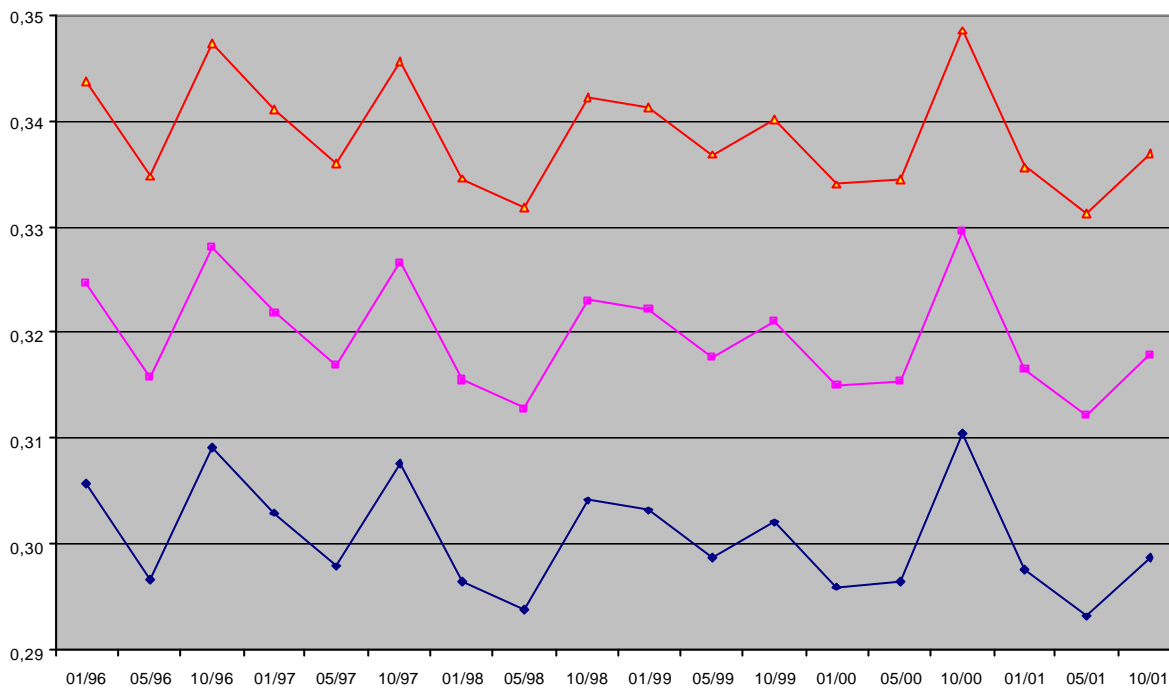
source : Insee, Enquêtes PCV, hors ménages d'étudiants

Champ : Ménages ordinaires hors ménages dont la personne de référence est étudiant ou militaire du contingent.

Source : enquêtes permanentes sur les conditions de vie de janvier 1996 à octobre 2001.

Graphique 5

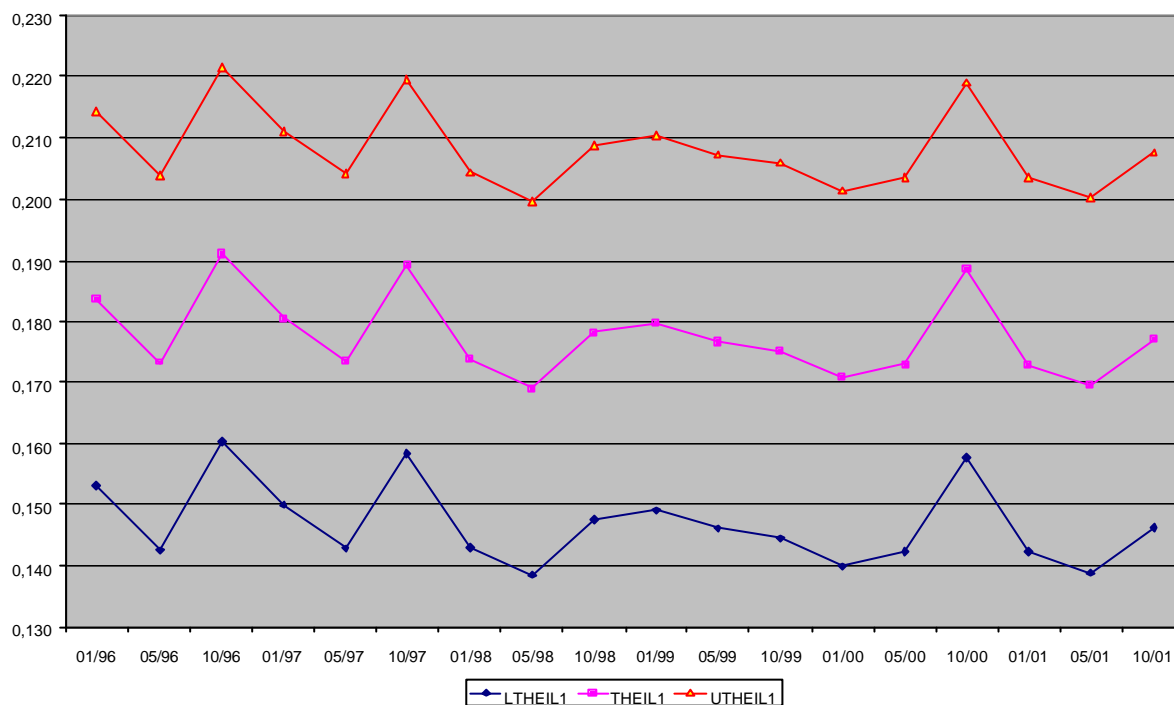
Indice de Gini



Courbe du milieu : indice de GINI ; courbes extrêmes : intervalle de confiance à 95%
Champ : Ménages ordinaires hors ménages dont la personne de référence est étudiant ou militaire du contingent.
Source : enquêtes permanentes sur les conditions de vie de janvier 1996 à octobre 2001.

Graphique 6

Indice de Theil



Courbe du milieu : indice de THEIL ; courbes extrêmes : intervalle de confiance à 95%
Champ : Ménages ordinaires hors ménages dont la personne de référence est étudiant ou militaire du contingent.
Source : enquêtes permanentes sur les conditions de vie de janvier 1996 à octobre 2001.

Evolutions récentes des difficultés de conditions de vie

(Sylvie Dumartin, 26 février 2002)

L'approche de la pauvreté par le biais des difficultés de conditions de vie complète les indicateurs monétaires. Le revenu des ménages est toujours très difficile à mesurer et les enquêtes le sous-estiment dans des proportions très différentes d'une catégorie socio-professionnelle à l'autre. Des indicateurs comme le revenu par unité de consommation des ménages mettent en valeur une faiblesse apparente de moyens financiers chez certains ménages qui ne s'accompagne pas forcément de conditions de vie difficiles. Bien entendu, pauvreté au sens monétaire et conditions de vie difficiles demeurent fortement corrélées. Les difficultés sont appréhendées ici par le biais de vingt-sept indicateurs³ (tableau 1) qui, cumulés, fournissent une mesure de la pauvreté en termes de conditions de vie (voir S. Lollivier et D. Verger, « Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes », *Economie et Statistique* n° 308/309/310, 1997 et E. Crenner « Pauvreté et indicateurs de conditions de vie », *Synthèses* n° 47, 2001).

La faiblesse du nombre de ménages concernés par certains indicateurs ne permet pas une analyse précise de leurs caractéristiques indépendamment des autres difficultés. De plus, chaque indicateur ne révèle qu'un type de difficulté très ciblé, qui, analysé seul, n'est pas forcément révélateur de conditions de vie difficiles. Par exemple, si un ménage juge que son logement est trop petit, ce n'est pas suffisant pour que l'on conclue qu'il a des conditions de vie difficiles. C'est pourquoi on recourt à des échelles de pauvreté qui permettent des cumuls. Ainsi, chaque indicateur est pris en compte comme difficulté supplémentaire rencontrée par le ménage. On peut donc déterminer quels sont les ménages les plus en difficulté selon cet ensemble de critères.

A partir des vingt-sept indicateurs retenus, on peut calculer un score global : le nombre des difficultés rencontrées. La démarche la plus courante pour analyser la pauvreté en termes de conditions de vie est d'isoler, parmi les ménages cumulant le plus de difficultés, une proportion proche du taux de pauvreté déterminé à partir de données strictement monétaires. La proportion de ménages pauvres au sens monétaire selon l'enquête permanente sur les conditions de vie (PCV), se maintenant autour de 10%.

Ceci conduit à considérer comme "pauvres en terme de conditions de vie" les ménages confrontés à huit difficultés ou plus. Ce taux de pauvreté de conditions de vie a diminué de 13,1% en mai 1997 à 11,6% en mai 2001 (tableau 3).

Pour affiner l'analyse, on peut aussi recourir à des échelles de difficultés partielles portant sur quatre groupes parmi les 27 indicateurs : la situation budgétaire, les retards de paiement, les restrictions de consommation et les conditions de logement.

Le premier groupe d'indicateurs fait explicitement référence à des difficultés d'ordre budgétaire, tout en évitant les données en terme de niveau de revenu.

Parmi ces six indicateurs, certains illustrent des situations objectives (avoir été en découvert bancaire au cours des douze derniers mois, ne disposer d'aucune épargne, être soumis à des remboursements d'emprunt élevés par rapport à ses revenus). D'autres expriment l'opinion du ménage sur son niveau de vie et les difficultés qu'il rencontre dans la gestion de son budget (considérer sa situation financière

³ Ces estimations comportent quelques différences minimales avec celles publiées dans le rapport annuel de l'Observatoire National de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Deux raisons techniques expliquent ces différences :

- Quelques écarts ne dépassant pas 0,1 point peuvent apparaître pour l'année 2001 entre le tableau 1 ci-dessous et le tableau 5-a du rapport de l'Observatoire. Ces écarts sont dus au fait que l'on a utilisé pour le rapport de l'Observatoire une version provisoire du fichier de l'enquête PCV de mai 2001. Ces écarts se répercutent bien entendu sur les autres tableaux.

- Dans le tableau 2 ci-dessous, le nombre d'évolutions annuelles considérées comme statistiquement significatives est un peu plus important que dans le tableau 5-b du rapport de l'Observatoire. Ceci est dû à un mode de calcul un peu différent des seuils de significativité de ces évolutions annuelles.

comme « difficile » ou être obligé de faire des dettes, puiser dans ses économies pour équilibrer le budget). Ces six indicateurs, cumulés, montrent une inflexion plutôt défavorable de la situation des ménages entre 1997 et 2001 : 11,4 % des ménages étaient concernés par au moins trois de ces difficultés en 1997, et 12,4 % en 2001 (tableau 4 - graphique 1).

Cependant, il faut noter que l'origine de cette hausse se trouve surtout dans une légère modification du libellé d'une des questions de l'enquête, introduite à la suite d'une demande des enquêteurs pour une meilleure compréhension par les enquêtés⁴ : en conséquence, la part des ménages qui considèrent que leur revenu est insuffisant pour couvrir toutes ses dépenses courantes augmente de 5,8 points sur la seule année 1998 (tableau 2).

Il semble donc assez difficile de conclure de façon catégorique sur l'évolution annuelle de cet ensemble d'indicateurs de contrainte budgétaire, soit que leurs évolutions soient peu significatives, soit qu'ils aient souffert de la phase de stabilisation du questionnaire des enquêtes PCV entre 1996 et 1998⁵.

Le deuxième groupe d'indicateurs concerne les retards de paiement des dépenses courantes pour des raisons financières.

Trois indicateurs distinguent les ménages qui ont répondu lors de l'enquête avoir été dans l'impossibilité, au cours des douze derniers mois et en raison de problèmes d'argent, de payer à temps des factures d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone, des loyers et charges liées au logement ou des versements d'impôts. Ces questions n'ont pas été modifiées depuis 1997. Globalement, la part des ménages confrontés à au moins une de ces difficultés a diminué nettement entre 1997 et 2001, passant de 8,1% à 6,5%, la baisse la plus importante se situant entre 1997 et 1999 (6,0% des ménages en 1999) (tableau 5).

La troisième catégorie d'indicateurs regroupe quelques restrictions de consommation auxquelles les ménages peuvent être contraints.

Les neuf consommations retenues sont très hétérogènes. Certaines entraînent des dépenses d'un montant important, interviennent peu souvent ou pourraient être reportées ; d'autres sont considérées communément comme indispensables pour tout ménage vivant en France. Selon les ménages répondant à l'enquête en 2001, leurs moyens financiers ne leur permettent pas, pour 30,9% d'entre eux, de remplacer des meubles hors d'usage, pour 29,6% de payer une semaine de vacances en dehors de chez eux une fois par an, pour 11,5% de maintenir leur logement à bonne température, pour 9,1% d'offrir des cadeaux à la famille ou au amis au moins une fois par an, pour 8,8% de recevoir des parents ou des amis pour boire un verre ou pour un repas au moins une fois par mois. 7,9% des ménages estiment que leurs moyens financiers ne leur permettent pas d'acheter des vêtements neufs, 5,2% ne peuvent consommer de la viande ou du poisson au moins tous les deux jours pour des raisons financières, 4,8% ne possèdent qu'une paire de bonnes chaussures par adulte. Enfin, dans 2,6% des ménages il est même arrivé, au cours des deux semaines précédant l'enquête, qu'une des personnes passe une journée sans prendre au moins un repas complet par manque d'argent.

Ces indicateurs de restriction de consommation illustrent clairement une diminution de la pauvreté en termes de conditions de vie de 1997 à 2001 : 12,9% des ménages étaient concernés par au moins quatre de ces difficultés en 1997, pour 9,7% seulement en 2001 (tableau 6). Parmi ces neuf indicateurs, ce sont ceux dont les niveaux sont les plus élevés qui diminuent le plus (graphique 2) : l'impossibilité de remplacer des meubles hors d'usage et de financer une semaine de vacances. Ce sont donc les restrictions de consommation sur des biens les moins « vitaux » qui se relâchent le plus

⁴ La question était en 1997 : « En règle générale, l'ensemble des revenus du ménage couvre-t-il ses dépenses courantes (hors dépenses exceptionnelles ou rentrées imprévues d'argent) ? ». A l'enquête de 1998, elle devient : « En règle générale, l'ensemble des revenus du ménage est-il suffisant pour couvrir toutes ses dépenses courantes (hors dépenses exceptionnelles ou rentrées imprévues d'argent) ? ».

⁵ Si on recalcule les indicateurs de difficultés et leur évolution annuelle en supprimant l'indicateur « couverture des revenus par les dépenses difficiles », on prend en compte 26 indicateurs seulement pour l'échelle globale et 5 seulement pour ce qui est de la contrainte budgétaire. Dans ce cas, le taux global de difficulté diminue davantage entre 1997 et 2001 : -2 points (de 12,1% à 10,1%) au lieu de -1,5 points (13,1% à 11,6%). Le taux partiel de difficulté selon l'échelle « contrainte budgétaire » passe d'une évolution positive de +1 point (de 11,4% à 12,4%) à une évolution négative de -1,1 points (de 7,6% à 6,5%), évolution significative au seuil de 5%.

rapidement. En revanche, le nombre des ménages qui estiment ne pas pouvoir subvenir à des besoins élémentaires, se nourrir ou se vêtir convenablement, diminue moins rapidement. Enfin, la difficulté à maintenir le logement à bonne température augmente de façon significative entre 1997 et 2001, ce qui semble difficile à interpréter : il faudrait faire la part des difficultés des ménages, des conditions atmosphériques au cours de ces années, et de l'effet éventuel du passage de l'enquête en saisie portable, qui a eu lieu en 1999, soit l'année où l'augmentation de cet indicateur est la plus visible.

Le quatrième groupe d'indicateurs de conditions de vie permet de mesurer le confort du logement.

Les éléments de confort du logement communément admis comme nécessaires à des conditions de vie « normales » sont l'eau chaude courante (1,0% des ménages n'en disposent pas en 2001), les toilettes et salle de bain à l'intérieur du logement (absentes dans 2% et 2,6% des cas), et le système de chauffage central ou électrique (10,6% des ménages n'en disposent pas). La taille du logement est prise en compte par le biais d'un indice de surpeuplement, qui tient compte du nombre de pièces, de la taille du ménage et de sa composition. Enfin, l'opinion des ménages sur la taille de leur logement, la difficulté à le chauffer, l'humidité et le bruit est également intégré à ce groupe d'indicateurs. Naturellement, les réponses à ces questions d'opinion sont nettement moins discriminantes que celles concernant l'équipement élémentaire du logement : un quart des ménages estiment que leur logement est « difficile ou trop coûteux à bien chauffer », un sur cinq qu'il est bruyant, ou trop petit, et 14% trop humide. Pris globalement, ces sept indicateurs de difficultés de logement n'ont pas diminué de façon significative entre 1997 et 2001, les évolutions annuelles étant plutôt erratiques. La part des ménages confrontés à trois au moins de ces difficultés demeure autour de 12%. Certains indicateurs élémentaires comme l'absence d'eau chaude, l'absence de système de chauffage central ou électrique, ou le surpeuplement du logement concernent moins de ménages en 2001 qu'en 1997. Mais, globalement, l'inertie des conditions de logement par rapport à l'évolution des revenus est naturellement plus grande que celle d'autres indicateurs de conditions de vie. Inversement, ce groupe d'indicateur inclut par exemple la sensibilité au bruit, qui peut augmenter sans que les conditions de vie « objectives » soient modifiées (+2,8 points entre 1997 et 2001). Enfin, paradoxalement, alors que la difficulté à « maintenir le logement à bonne température » augmente de 3,6 points entre 1997 et 2001, le nombre de ménages qui estiment que leur logement est « difficile ou trop coûteux à bien chauffer » diminue de 3,4 points, ce qui mériterait des investigations plus poussées...

Les ménages dont la personne de référence est ouvrier ou employé ont deux fois plus de risque de faire partie des ménages pauvres en terme de conditions de vie (16% et 15% en 2001) que les professions intermédiaires (7%), dont la situation se différencie encore nettement de celle des cadres (3%).

Les ménages d'agriculteurs, de commerçants ou d'artisans occupent une position moyenne entre les ouvriers-employés et les professions intermédiaires (graphique 3).

Les échelles en terme de contrainte budgétaire et de restriction de consommation reproduisent strictement cette échelle globale, les différentes catégories sociales se positionnant de la même façon les unes par rapport aux autres.

Le critère des retards de paiement est également assez semblable, quoique beaucoup plus resserré : les écarts entre les catégories sociales s'amenuisent, et les agriculteurs apparaissent comme moins concernés que les cadres. Ne pas payer ses factures à temps, même en cas de problème financier, est encore moins courant dans le monde agricole que dans les autres milieux.

Quant au critère des difficultés de logement, il distingue nettement les agriculteurs, ouvriers et employés d'une part, qui y sont fréquemment confrontés (13 à 16%), et un autre groupe composé des indépendants, professions intermédiaires et cadres, qui le sont nettement moins (7 à 8%).

En terme d'évolution entre 1997 et 2001, le tableau 8 souligne la fragilité de ces indicateurs dès lors que l'on s'intéresse à des catégories de population et non plus à l'ensemble des ménages, du fait de l'effectif relativement réduit de l'échantillon interrogé. C'est parmi les ménages dont la personne de référence fait partie des employés que l'échelle globale de difficultés de conditions de vie fait apparaître une baisse significative de la pauvreté, qui passe de 19,9% à 15,2%. Rappelons que la personne de référence, au sens des enquêtes auprès des ménages de l'Insee, désigne l'homme dans

un couple, et une femme seulement dans le cas où elle ne vit pas en couple. Les ménages « employés » désignent donc essentiellement des ménages dont la personne de référence est employé de la fonction publique (agent de La Poste, agent de police et gendarmes, commis), employé administratif des entreprises (des assurances, de la banque, aide-comptable), ou bien serveur, nettoyeur, agent de sécurité, agent de service hospitalier. En particulier, les restrictions de consommation ont assez fortement diminué entre 1997 et 2001, la proportion des ménages déclarant au moins quatre des difficultés de notre échelle passant de 19,6% à 12,7%. C'est également parmi les ménages d'employés que l'indicateur de retards de paiement a le plus diminué, passant de 11,8% à 7,5%.

Restrictions de consommation et retards de paiement sont aussi moins fréquents parmi les ménages d'ouvriers en 2001 qu'en 1997, cette baisse étant cependant moins forte que celle concernant les ménages d'employés.

Une diminution des indicateurs de difficultés de conditions de vie est également significative parmi les ménages dont la personne de référence est (ou était pour les retraités) « profession intermédiaire » (technicien, agent de maîtrise, catégorie B de la fonction publique, infirmier, instituteur...). mais cette diminution est surtout perceptible entre 1997 et 1999. Par la suite, les indicateurs ne diminuent plus pour cette catégorie de ménages.

Tableau 1 : Indicateurs de difficultés de conditions de vie depuis 1996

En %

		1996*	1997	1998	1999	2000	2001
		%	%	%	%	%	%
I	CONTRAINTE BUDGETAIRE						
I-1	Part du remboursement sur le revenu (supérieure à 1/3)		5,1	5,1	3,3	3,6	3,5
I-2	Découverts bancaires (très souvent)	6,2	7,1	6,9	7,2	8,5	7,7
I-3	Couverture des dépenses par le revenu difficile		10,3	16,1	17,1	18,1	17,1
I-4	Aucune épargne à disposition	22,4	25,0	24,8	27,2	24	26,7
I-5	Recours aux économie		22,0	20,5	20,4	22	22,0
I-6	Opinion sur le niveau de vie : «c'est difficile, il faut s'endetter pour y arriver».	15,8	18,4	16,1	15,9	16,4	15,6
II	RETARDS DE PAIEMENT						
	<i>En raison de problèmes d'argent, impossibilité de payer à temps à plusieurs reprises</i>						
II-1	Factures (électricité, gaz, téléphone...)		6,0	5,7	4,6	5,5	5,2
II-2	Loyer et charges		3,5	2,7	2,3	2,5	2,5
II-3	Versements d'impôts		2,0	1,6	1,1	1,8	1,2
III	RESTRICTIONS DE CONSOMMATION						
	<i>Les moyens financiers ne permettent pas de :</i>						
III-1	Maintenir le logement à bonne température		7,9	6,4	11,6	9,9	11,5
III-2	Payer une semaine de vacances une fois par an		33,8	32,1	31,0	30,0	29,6
III-3	Remplacer des meubles		37,3	34,4	33,6	32,0	30,9
III-4	Acheter des vêtements neufs		10,1	8,8	8,5	8,6	7,9
III-5	Manger de la viande tous les deux jours		5,6	5,0	5,0	5,1	5,2
III-6	Recevoir		12,2	10,2	9,2	9,4	8,8
III-7	Offrir des cadeaux		13,0	11,2	10,9	10,8	9,1
III-8	Posséder 2 paires de chaussures		7,0	5,1	5,8	5,8	4,8
III-9	Absence de repas complet pendant au moins une journée au cours des 2 dernières semaines		4,0	3,6	3,4	3,5	2,6
IV	DIFFICULTES DE LOGEMENT						
IV-1	Surpeuplement important ou modéré	10,9	10,7	10,0	9,8	9,3	9,1
IV-2	Absence de salle de bain à l'intérieur du logement	3,4	3,1	2,6	2,6	2,4	2,6
IV-3	Absence de toilettes à l'intérieur du logement	2,6	2,1	1,9	2,2	2,2	2,0
IV-4	Absence d'eau chaude	2,3	1,8	1,5	1,4	1,4	1,0
IV-5	Absence de système de chauffage	11,6	11,7	13,6	11,4	10,5	10,6
	<i>Critiques du logement (sans considération financière):</i>						
IV-6	Logement trop petit		18,7	19,0	19,2	20,1	19,8
IV-7	Logement difficile à chauffer		28,5	25,3	25,8	25,0	25,1
IV-8	Logement humide		13,6	12,6	13,9	13,5	14,1
IV-9	Logement bruyant		19,4	19,7	21,4	22,4	22,2

* Seules quelques variables étaient disponibles dans le questionnaire de 1996.

Source : Insee, enquête permanente sur les conditions de vie des ménages, mai 1996 à mai 2001

Tableau 2 : Evolutions annuelles des indicateurs de difficultés de conditions de vie depuis 1997

		En points de %				
		1997- 1998	1998- 1999	1999- 2000	2000- 2001	1997- 2001
I	CONTRAINTE BUDGETAIRE					
I-1	Part du remboursement sur le revenu (supérieure à 1/3)		-1,8			-1,6
I-2	Découverts bancaires (très souvent)			+1,3	-0,8*	
I-3	Couverture des dépenses par le revenu difficile	(1)				(1)
I-4	Aucune épargne à disposition		+2,4	-3,2	-2,7	+1,7
I-5	Recours aux économies	-1,5		+1,6		
I-6	Opinion sur le niveau de vie : «c'est difficile, il faut s'endetter pour y arriver».	-2,3				-2,8
II	RETARDS DE PAIEMENT					
	<i>En raison de problèmes d'argent, impossibilité de payer à temps à plusieurs reprises</i>					
II-1	Factures (électricité, gaz, téléphone...)		-1,1	+0,9		-0,8*
II-2	Loyer et charges	-0,8	-0,4*			-1,0
II-3	Versements d'impôts		-0,5	+0,7	-0,6	-0,8
III	RESTRICTIONS DE CONSOMMATION					
	<i>Les moyens financiers ne permettent pas de :</i>					
III-1	Maintenir le logement à bonne température	-1,5	+5,2	-1,7	+1,6	+3,6
III-2	Payer une semaine de vacances une fois par an	-1,7				-4,2
III-3	Remplacer des meubles	-2,9		-1,6		-6,4
III-4	Acheter des vêtements neufs	-1,3				-2,2
III-5	Manger de la viande tous les deux jours	-0,6*				
III-6	Recevoir	-2	-1			-3,4
III-7	Offrir des cadeaux	-1,8			-1,7	-3,9
III-8	Posséder 2 paires de chaussures	-1,9	+0,7*		-1,0	-2,2
III-9	Absence de repas complet pendant au moins une journée au cours des 2 dernières semaines				-0,9	-1,4
IV	DIFFICULTES DE LOGEMENT					
IV-1	Surpeuplement important ou modéré	-0,7*				-1,6
IV-2	Absence de salle de bain à l'intérieur du logement	-0,5				
IV-3	Absence de toilettes à l'intérieur du logement					
IV-4	Absence d'eau chaude				-0,4	-0,8
IV-5	Absence de système de chauffage	+1,9	-2,2	-0,9*		-1,1*
	<i>Critiques du logement (sans considération financière):</i>					
IV-6	Logement trop petit					
IV-7	Logement difficile à chauffer	-3,2				-3,4
IV-8	Logement humide	-1,0*	+1,3			
IV-9	Logement bruyant		+1,7			+2,8

(1) Changement de formulation de la question entre les questionnaires de 1997 et de 1998.

* valeurs significatives au seuil de 10%.

Les autres valeurs sont significatives au seuil de 5%. Les données manquantes correspondent à des évolutions non significatives au seuil de 10%.

Source : Insee, enquête permanente sur les conditions de vie des ménages, mai 1997 à mai 2001

Tableau 3 - Echelle globale de difficultés : répartition des ménages selon le nombre de difficultés

	1997		1998		1999		2000		2001	
	Réparti- tion	% cumulés	Réparti- tion	% cumulés	Réparti- tion	% cumulés	Réparti- tion	% cumulés	Réparti- tion	% cumulés
0	19,0	100	20,1	100	18,7	100	18,4	100	19,3	100
1	19,7	81,0	20,4	79,9	19,7	81,3	22,1	81,6	21,1	80,7
2	14,7	61,3	14,6	59,5	15,2	61,6	15,7	59,5	15,7	59,7
3	10,0	46,6	11,3	44,9	11,6	46,3	10,3	43,9	10,7	44,0
4	8,6	36,6	7,5	33,6	7,9	34,7	7,5	33,5	7,7	33,3
5	6,8	28,0	6,1	26,2	6,0	26,9	5,6	26,0	6,1	25,6
6	4,4	21,2	4,4	20,1	5,2	20,9	4,8	20,4	4,5	19,4
7	3,7	16,8	3,8	15,8	3,8	15,7	3,5	15,6	3,4	14,9
8	3,1	13,1	3,2	12,0	3,1	11,9	2,9	12,1	2,8	11,6
9	2,5	10,0	2,3	8,8	2,8	8,8	2,3	9,2	2,2	8,8
10	1,9	7,5	1,5	6,5	2,0	6,0	1,8	6,9	1,7	6,6
11	1,6	5,6	1,2	5,1	1,2	4,0	1,2	5,1	1,6	4,9
12	1,1	4,0	1,3	3,9	0,8	2,8	1,2	3,9	1,2	3,3
13	0,8	2,9	1,0	2,6	0,6	2,0	1,0	2,7	0,7	2,1
14	0,7	2,1	0,5	1,6	0,5	1,3	0,6	1,7	0,5	1,5
15	0,5	1,4	0,5	1,0	0,4	0,9	0,4	1,1	0,4	1,0
16	0,2	0,9	0,3	0,6	0,3	0,5	0,4	0,7	0,2	0,6
17	0,3	0,7	0,2	0,3	0,1	0,2	0,2	0,3	0,1	0,3
18 et +	0,4	0,4	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2

Source : Insee, enquête permanente sur les conditions de vie des ménages, mai 1997 à mai 2001

La partie grisée représente les ménages considérés comme pauvres en terme de conditions de vie.

Lecture : ligne 8 : à l'enquête de mai 1997, 3,1% des ménages déclarent 8 difficultés de conditions de vie sur les 27 ; 13,1% des ménages déclarent 8 difficultés ou plus.

Tableau 4 - Répartition des ménages selon le nombre d'indicateurs de contraintes budgétaires

	1997		1998		1999		2000		2001	
	Réparti- tion	% cumulés	Réparti- tion	% cumulés	Réparti- tion	% cumulés	Réparti- tion	% cumulés	Réparti- tion	% cumulés
0	52,5	100	52,4	100	50,3	100	50,9	100	50,4	100
1	24,3	47,5	23,9	47,6	25,9	49,7	25,3	49,1	25,0	49,6
2	11,8	23,2	11,2	23,7	11,2	23,8	10,8	23,8	12,1	24,5
3	7,0	11,4	7,8	12,5	8,3	12,5	7,4	13,0	7,4	12,4
4	3,4	4,4	3,7	4,7	3,4	4,2	4,3	5,5	4,0	5,0
5	0,9	1,0	1,0	1,0	0,7	0,8	1,2	1,3	0,9	1,0
6	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1

Source : Insee, enquête permanente sur les conditions de vie des ménages, mai 1997 à 2001

La partie grisée représente les ménages considérés comme pauvres du point de vue de la contrainte budgétaire.

Tableau 5 - Répartition des ménages selon le nombre d'indicateurs de retards de paiement

	1997		1998		1999		2000		2001	
	Réparti- tion	% cumulés	Réparti- tion	% cumulés	Réparti- tion	% cumulés	Réparti- tion	% cumulés	Réparti- tion	% cumulés
0	91,9	100	92,9	100	94,0	100	93,0	100	93,5	100
1	5,2	8,1	4,6	7,1	4,2	6,0	4,8	7,0	4,4	6,5
2	2,3	2,9	2,1	2,5	1,6	1,8	1,8	2,2	1,8	2,1
3	0,6	0,6	0,4	0,4	0,2	0,2	0,5	0,5	0,3	0,3

Source : Insee, enquête permanente sur les conditions de vie des ménages, mai 1997 à 2001

La partie grisée représente les ménages considérés comme pauvres du point du fait de retards de paiement.

Tableau 6 - Répartition des ménages selon le nombre d'indicateurs de restrictions de consommation

	1997		1998		1999		2000		2001	
	Réparti- tion	% cumulés	Réparti- tion	% cumulés	Réparti- tion	% cumulés	Réparti- tion	% cumulés	Réparti- tion	% cumulés
0	52,4	100	55,6	100	53,1	100	55,2	100	56,4	100
1	15,3	47,6	15,2	44,4	17,1	46,9	17,3	44,8	15,8	43,6
2	12,1	32,2	11,8	29,2	12,5	29,8	10,7	27,5	12,0	27,7
3	7,3	20,2	6,9	17,4	6,9	17,3	6,0	16,8	6,0	15,7
4	5,1	12,9	3,8	10,5	3,6	10,4	3,9	10,8	3,4	9,7
5	2,9	7,8	2,4	6,7	2,9	6,8	2,8	6,9	2,3	6,3
6	1,8	4,9	1,6	4,2	1,5	3,9	1,7	4,1	1,6	3,9
7	1,5	3,2	1,1	2,6	1	2,4	0,8	2,4	1,2	2,3
8	1,3	1,7	1,2	1,5	1,1	1,4	1,3	1,5	0,8	1,1
9	0,4	0,4	0,3	0,3	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3

Source : Insee, enquête permanente sur les conditions de vie des ménages, mai 1997 à 2001

La partie grisée représente les ménages considérés comme pauvres du point de vue des restrictions de consommation.

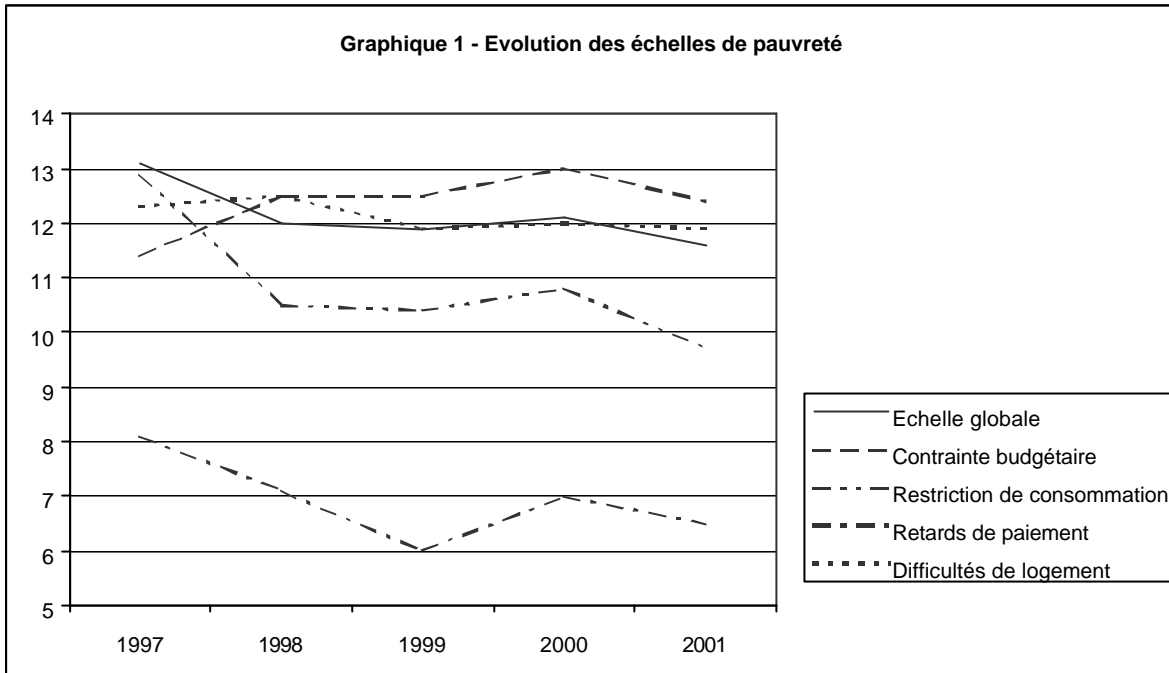
Tableau 7 - Répartition des ménages selon le nombre d'indicateurs de difficultés de logement

	1997		1998		1999		2000		2001	
	Réparti- tion	% cumulés	Réparti- tion	% cumulés	Réparti- tion	% cumulés	Réparti- tion	% cumulés	Réparti- tion	% cumulés
0	40,2	100	41,4	100	40,4	100	40,4	100	40,9	100
1	30,4	59,8	30,0	58,6	30,3	59,6	31,2	59,6	31,0	59,1
2	17,1	29,4	16,1	28,5	17,3	29,3	16,4	28,3	16,2	28,1
3	7,1	12,3	8,0	12,5	7,3	11,9	7,3	12,0	7,1	11,9
4	3,2	5,2	3,0	4,5	3,0	4,6	3,0	4,7	3,1	4,9
5	1,4	2,0	1,1	1,5	1,1	1,6	1,2	1,7	1,1	1,7
6	0,4	0,6	0,3	0,4	0,3	0,5	0,4	0,5	0,4	0,6
7	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,2	0,2

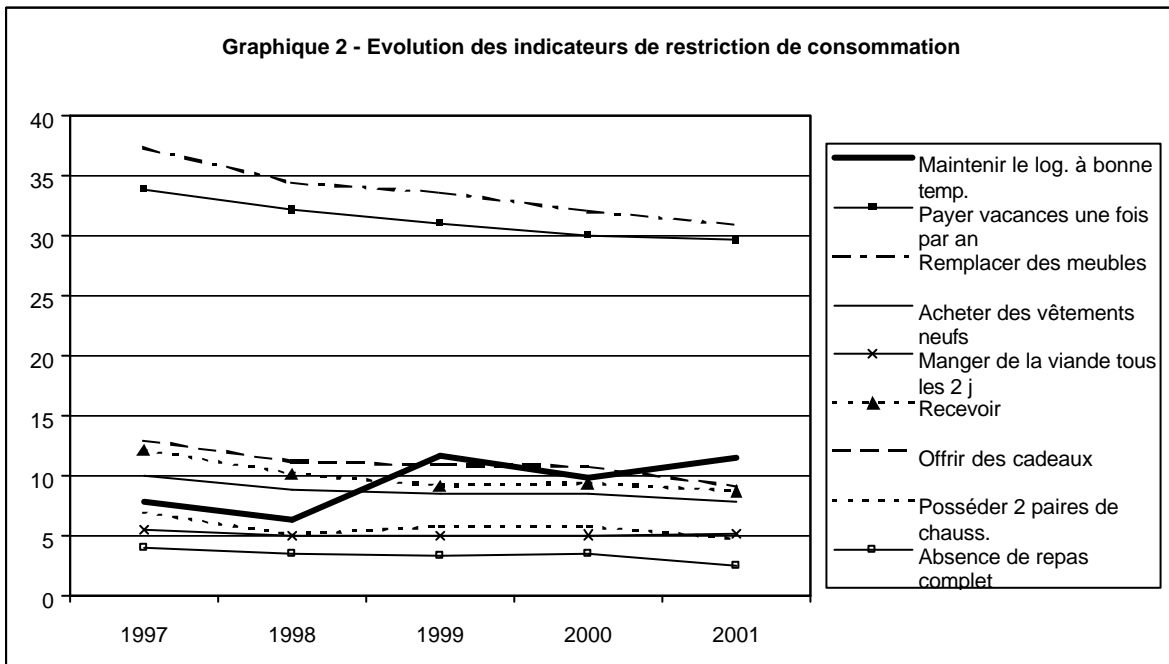
Source : Insee, enquête permanente sur les conditions de vie des ménages, mai 1997 à 2001

La partie grisée représente les ménages considérés comme pauvres en terme de conditions de logement.

Graphique 1 - Evolution des échelles de pauvreté



Graphique 2 - Evolution des indicateurs de restriction de consommation



Graphique 3
Evolution des échelles de pauvreté selon la catégorie sociale de la personne de référence du ménage

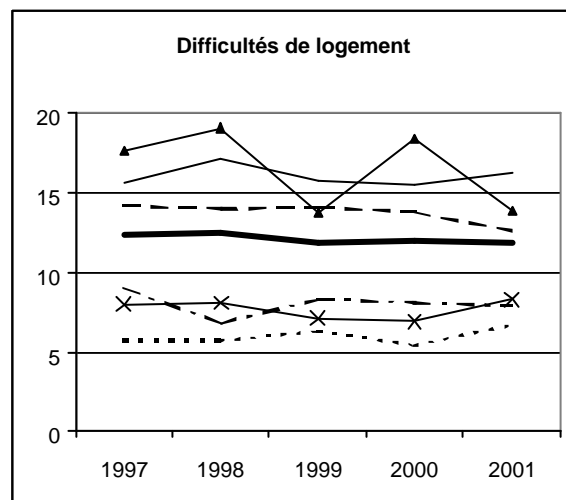
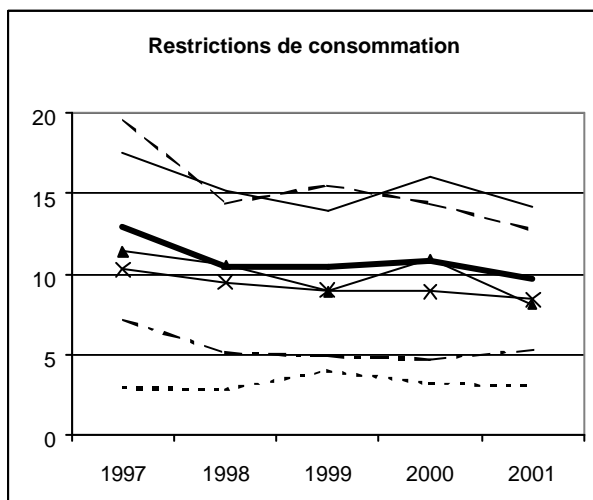
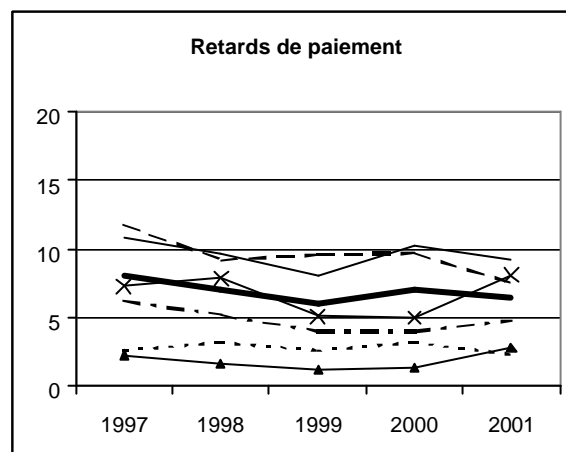
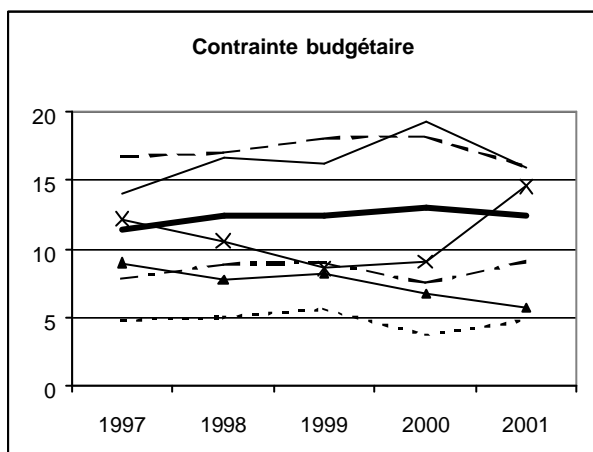
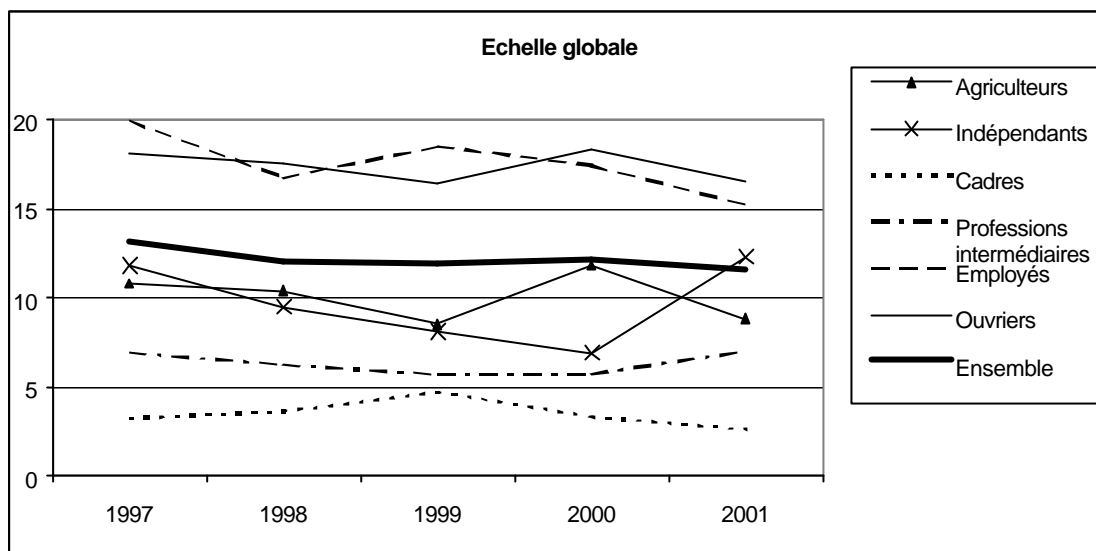


Tableau 8 - Evolution 1997-2001 des seuils de pauvreté selon la catégorie sociale de la personne de référence du ménage

	Echelle globale	Contrainte budgétaire	Retards de paiement	Restrictions de consommation	Difficultés de logement
Agriculteurs					
Indépendants					
Cadres					
Professions intermédiaires				-1,9*	
Employés	-4,7		-4,3	-6,9	
Ouvriers		+2,0*		-3,3	
Ensemble	-1,5	+1,0*	-1,6	-3,2	

* valeurs significatives au seuil de 10%.

Les autres valeurs sont significatives au seuil de 5%. Les données manquantes correspondent à des évolutions non significatives au seuil de 10%.

Les retraités sont classés selon leur ancienne CS. Les ménages dont la personne de référence est inactive n'ayant jamais travaillé sont inclus dans la ligne « ensemble » mais n'apparaissent pas en temps que catégorie (ils sont trop peu nombreux dans l'enquête pour que les résultats les concernant ait un sens statistique).

Source : Insee, enquête permanente sur les conditions de vie des ménages, mai 1997 à 2001